

Formulaire de la taxe d'apprentissage 2026

A renvoyer à La Prépa des INP
Par mail : brigitte.kaladze@grenoble-inp.fr
ou par courrier à La Prépa des INP - Grenoble, service financier
701, rue de la Piscine – BP 81 – 38402 Saint Martin d'Hères

Grenoble Inp Prépa – Cpp

Grenoble Inp Prépa – Cpp offre à ses élèves une formation de deux ans, leur procurant des bases solides en sciences ainsi que la possibilité de construire un projet professionnel orienté vers l'une des 40 écoles publiques d'ingénieurs du Groupe INP, grâce à un contrôle continu.

Le programme généraliste de Grenoble Inp Prépa – Cpp permet une orientation vers toutes les filières techniques des écoles. Elle est implantée sur 10 sites en France et en Outre-mer : Grenoble, Toulouse, Nancy, Bordeaux, Valence, Clermont-Ferrand, Cambrai, Quimper, l'île de la Réunion et la Guadeloupe.

Pourquoi soutenir Grenoble Inp Prépa – Cpp via la taxe d'apprentissage ?

En affectant votre taxe d'apprentissage à Grenoble Inp Prépa – Cpp, vous contribuez directement à la formation de futurs ingénieurs hautement qualifiés, qui pourront demain rejoindre et enrichir vos équipes.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel l'entreprise peut librement choisir le bénéficiaire. C'est donc une opportunité concrète de soutenir un établissement public engagé dans la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.

À quoi servent les fonds issus de la taxe d'apprentissage ?

À quoi servent les fonds issus de la taxe d'apprentissage ? Les ressources collectées permettent à Grenoble Inp Prépa – Cpp d'adapter en permanence ses enseignements aux évolutions du métier d'ingénieur, notamment en :

- Soutenant l'innovation pédagogique,
- Développant des plateformes expérimentales (chimie, biologie, mécanique des fluides),
- Améliorant l'environnement de travail des étudiants et des enseignants,
- Favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap,
- Proposant un accompagnement spécifique aux sportifs et artistes de haut niveau nécessitant des aménagements particuliers.

Votre contribution a ainsi un impact direct et mesurable sur la qualité de la formation.

Comment verser la taxe d'apprentissage à Grenoble Inp Prépa – Cpp ?

Pour effectuer votre versement, nous vous invitons à suivre les étapes ci-dessous :

1. À partir du 26 mai 2026, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) met à disposition la plateforme numérique SOLTéA pour la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage - <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-prive>
2. Sur la plateforme, renseignez les informations relatives à votre entreprise, notamment le montant du versement et vos coordonnées bancaires.
3. Lors de la déclaration, sélectionnez Grenoble Inp Prépa - Cpp comme bénéficiaire. Établissement agréé par la Préfecture – n° UAI : 0383098L.
4. Le solde de la taxe d'apprentissage est collecté annuellement avec un exercice décalé. Pour la prochaine campagne, vous devrez déclarer la masse salariale 2025 sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

En nous retournant le formulaire, au verso, complété, vous nous permettez d'identifier votre versement et de vous remercier de votre soutien.

Le formulaire de taxe d'apprentissage complété est à transmettre à La Prépa des INP :

- Par mail : brigitte.kaladze@grenoble-inp.fr
- Ou par courrier à La Prépa des INP - Grenoble, service financier - 701, rue de la Piscine – BP 81- 38400 St Martin d'Hères

Informations sur votre entreprise

Raison sociale

Adresse

Ville

Code Postal

Numéro de SIRET

Code NAF

Adresse e-mail de contact

Montant du versement (si connu)

Établissement bénéficiaire

Nom de l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

Adresse e-mail de contact

Code UAI

0 3 8 3 0 9 8 L

Coordonnées bancaires de La Prépa des INP – Grenoble

10071 38000 00001000141 11

IBAN : FR76 1007 1380 0000 0010 0014 111

BIC : TRPUFRP1